

Objektyp: **Issue**

Zeitschrift: **Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande**

Band (Jahr): **23 (1887)**

Heft 23

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

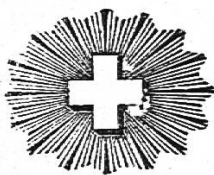
Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

<http://www.e-periodica.ch>

DIEU — HUMANITÉ — PATRIE

LAUSANNE

XXIII^e Année.



1^{er} DÉCEMBRE 1887.

N^o 23.

L'ÉDUCATEUR

REVUE PÉDAGOGIQUE

PUBLIÉE PAR

LA SOCIÉTÉ DES INSTITUTEURS DE LA SUISSE ROMANDE

Paraissant le 1^{er} et le 15 de chaque mois.

SOMMAIRE : Histoire nationale : les vraies origines de la Confédération suisse. — Notice sur l'École normale des régents du Jura bernois. — **Vaud** : Intérêts de la Société pédagogique vaudoise. — Une question à l'ordre du jour. — **Neuchâtel** : Conférences scolaires. — Bibliographie. — PARTIE PRATIQUE : Compositions. — Dictées. — Problèmes. — Comptabilité. — Nominations.

HISTOIRE NATIONALE

Les vraies origines de la Confédération suisse.

Dans le programme pour l'examen en obtention du diplôme de maître primaire, à la rédaction duquel j'ai pris part, nous avons cru devoir faire abstraction, dans le programme d'histoire nationale, de tous les faits de nos annales qui précèdent la date mémorable du 1^{er} août 1291. Mais dans notre désir de faciliter l'examen d'histoire aux aspirants et aspirantes, nous sommes allés un peu trop loin en fixant à 1291 le commencement de nos annales.

L'*alliance perpétuelle* de 1291 avait été précédée et préparée de loin par des *alliances temporaires* auxquelles il est fait allusion dans la Charte de 1291, et qui reportent, par conséquent, l'origine des libertés suisses à une époque plus reculée et nous obligent, si nous voulons donner un enseignement national à nos élèves, à commencer l'étude de notre histoire à la formation des premières alliances et à l'apparition d'Uri, Schwyz et Underwald sur la scène. Ce n'est que de cette façon que l'*alliance perpétuelle* de 1291 peut être expliquée et saisie par les élèves. Le travail n'en sera pas beaucoup plus grand, puisqu'il ne s'agit que de quel-

ques faits et de quelques dates, faits et dates qui suffiront à montrer que l'alliance de 1291 n'est pas tombée du ciel comme un aérolithe. Cette genèse de nos peuplades primitives aura l'excellent effet moral de faire ressortir mieux encore les qualités morales de nos ancêtres, leurs efforts continus, persévérants et séculaires pour conquérir pas à pas leur liberté. C'est aussi dans ces faits antérieurs à l'an 1291, que se placent les Chartes d'affranchissement des deux princes qui, par position et par calcul, à cause de leur lutte avec la papauté et dans le besoin de se faire des partisans, favorisèrent Uri et Schwyz. L'Underwald n'arrivera à la liberté impériale que plus tard.

Au fond, ce n'est qu'un chapitre à ajouter à l'histoire des Waldstættén ou vallées forestières, et ce chapitre nous allons l'écrire aussi de manière à en rendre la connaissance aisée à nos collègues, les *professeurs des premières lettres*, selon la belle expression dont les Espagnols désignent les instituteurs primaires.

La vallée d'URI sort la première de l'obscurité.

En 732, On voit l'abbé de Reichenau Hetto confiné dans ce pays par ordre du duc d'Allemagne ou de Souabe, Dietbald, en guerre avec Charles-Martel, l'aïeul de Charlemagne, dont l'abbé Hetto était partisan. On en a conclu qu'Uri était une sorte de lieu d'exil, un désert une Sibérie pour le temps. L'auteur savant de l'*Histoire du droit fédéral*, publiée en 1878, M. Jean Meyer, donne une autre explication du choix de ce lieu d'exil. Il n'y voit que le désir du duc d'Allemagne d'isoler Hetto et de le placer sous la surveillance de ses officiers.

En 853, Le premier roi des Allemands, Louis le Germanique, petit-fils de Charlemagne, fait don du petit pays d'Uri à l'abbesse du couvent des religieuses ou du *Fraumünster* de Zurich. Cette abbesse était Hildegarde sa fille. L'empereur lui donne le petit pays d'Uri avec ses églises, ses maisons, les serfs des deux sexes, tout ce qui lui appartenait dans ce pays. Quatre maires¹ ou receveurs (*meyer*) percevaient les revenus des domaines de l'abbaye, en exigeaient les corvées, dîmes et redevances diverses des gens de la Maison-Dieu, c'est-à-dire du couvent (*Gotteshausleute*). On distinguait dans ce pays plusieurs classes de population et diverses juridictions. Ainsi, par l'acte de donation de Louis le Germanique, les gens qui dépendaient de l'abbaye de Zurich étaient exempts de celle du comte et soumis à celle des avoués spéciaux de l'abbaye. C'est ce qu'on appelait l'exemption ou l'*immunité*. Les serfs de l'abbaye possèdent des droits civils et personnels qui les placent au-dessus des autres serfs; on les voit intervenir dans les plaids ou assises, acquérir et vendre librement, ce qui rapproche leur condition de celle des hommes libres qui existaient aussi en certain nombre à Uri. On y trouvera même, plus tard, des barons campagnards, comme les sires d'Attinghausen, qui joueront un grand rôle dans l'histoire de ce pays.

Les assises judiciaires de l'avoué du couvent se tenaient deux fois l'an sous le tilleul d'Altorf.

En 995, Bourcard, avoué de l'abbesse de Zurich, veut contraindre les habitants d'Uri à payer une dîme. Ceux-ci envoient à l'abbesse deux députés, *Linterich* et *Cumpold*, pour protester contre cette prestation qu'ils jugent con-

¹ Ceux d'Altorf, Bürglen, Silinen, Entfelden.

traire à leurs franchises. Ils invoquent *les lois et les droits de leurs pères* (*patrum nostrorum jure et lege*). Toutefois, pour gain de paix, ils consentent à conduire eux-mêmes dans les granges du couvent la dixième partie des foins récoltés dans les lieux inaccessibles aux chars et chevaux. Un acte en due forme est passé dans le pays d'Uri en présence de dix-neuf témoins, parmi lesquels figurent les deux députés Cumpold et Linterich, dont on remarque les noms à la physionomie germanique, comme dit Rilliet de Candolle dans son lumineux ouvrage sur les *Origines de la Confédération*. — Mais ce qui est plus intéressant à observer, c'est cette invocation des *droits et lois des ancêtres*. C'est là déjà un élément essentiel et un premier principe de la liberté de cette vallée forestière, celle qui arrivera le plus tôt à la liberté impériale.

Déjà alors les hommes libres et les censitaires d'Uri tiennent donc des réunions où ils débattent leurs intérêts et règlent les questions économiques relatives aux pâturages, aux forêts et aux biens communaux. Ce sont ces assemblées de copropriétaires qui sont le germe de la Landsgemeinde.

(A suivre.)

A. DAGUET.

NOTICE HISTORIQUE SUR L'ÉCOLE NORMALE DES RÉGENTS DU JURA BERNOIS

publiée à l'occasion du Cinquantenaire de cette Ecole, par M. G. Breuleux¹.

Dans le Jura bernois ou ancien évêché de Bâle, comme dans la plupart des cantons catholiques, l'instruction publique était sous la surveillance du clergé, et les écoles qui y existaient étaient fondées en partie par lui. Mais cette instruction primaire était incomplète, peu fréquentée et le plus souvent négligée par ses protecteurs.

Voilà ce qui ressort du remarquable écrit que le directeur actuel de l'École normale vient de mettre au jour, et qui fait honneur à ce haut fonctionnaire par l'élévation des idées, l'impartialité des jugements et la netteté du langage.

Au milieu du XVIII^{me} siècle cependant, un rayon de lumière jaillit du couvent de Bellelay, qui, sous la direction du savant et doux abbé de Luse, acquiert une juste célébrité. Mais ce n'était pas d'instruction élémentaire et populaire que s'occupaient les bénédictins de Bellelay. Ni la république française malgré ses beaux programmes, ni le gouvernement bernois restauré de 1815 à 1830, ne firent rien pour l'éducation intellectuelle du peuple. Ce n'est qu'après 1830, c'est-à-dire après la révolution démocratique qui porta au pouvoir les Neuhaus, les Schnell, les Stockmar, que le gouvernement bernois commença à s'émouvoir de cette situation. Une École normale primaire ayant été créée pour la partie allemande du canton, on songea à doter le Jura de cette institution. Il fut d'abord question de *deux Ecoles normales*, l'une pour le Jura protestant, l'autre pour le Jura catholique. Cette dernière opinion l'emporta et l'avoyer Neuhaus, qu'on peut et doit regarder comme le chef le plus remarquable qu'ait eu le canton de Berne, se prononça, ainsi que son grand compatriote Xavier Stockmar, pour un *Établissement unique*. L'intérêt des études, la concorde des citoyens, les motifs économiques le voulaient ainsi. Mais ce n'était

¹ Chez M. Victor Michel, Porrentruy, 1887. 111 pages.

pas tout que de créer, il fallait trouver l'homme d'école capable de mener à bien l'œuvre d'organiser l'École.

Dans une note de la page 52 de son livre, M. Breuleux rappelle un passage de l'*Histoire de l'instruction publique* de M. Kummer, où il est dit qu'on s'adressa au Père Girard, alors à Lucerne.

Le fait est authentique. J'ai entre les mains la correspondance officielle échangée à cette occasion entre le Père Girard, de qui je la tiens, avec Neuhaus comme chef du département de l'Éducation publique. Mais en juillet 1835 le Père Girard n'était plus à Lucerne, il était rentré dans sa ville natale. C'est là, que, le 22 juillet, après un premier refus de Girard, se rendirent les députés du département pour vaincre sa résistance.

La lettre qu'écrivait l'avoyer Neuhaus au moine catholique, pour l'engager à accepter des fonctions dont on ne lui laissait ignorer aucune des difficultés, est tout simplement admirable¹. Mais après quelque hésitation et la prévoyance qui le distinguait, Girard refusa. C'est alors qu'on se tourna vers M. Thurmann, alors professeur de mathématiques au Collège de Porrentruy. M. Jules Thurmann n'était pas Suisse d'origine et avait vu le jour à Strasbourg. Mais il s'était identifié avec sa ville adoptive et se voua avec ardeur et talent à l'œuvre entreprise, sans cependant interrompre ses travaux de cabinet, qui lui acquirent une grande réputation parmi les naturalistes. Porrentruy devint un centre pour cette branche des études.

M. Breuleux trace un tableau véridique et plein d'intérêt de l'action exercée par les divers chefs de l'École. Tendance scientifique, mathématique et naturaliste, chez M. Thurmann; plus littéraire, historique et éducative chez M. Daguet; littéraire encore chez M. Péquignot (et non Pequegnat, comme disait un journal des montagnes neuchâteloises, où M. Péquignot a cependant rempli les fonctions de directeur de l'École industrielle du Locle avant d'être appelé à la direction de l'École de Porrentruy).

M. Breuleux rend un juste hommage au talent fin, élégant, de M. Péquignot. Mais cet homme de cœur et d'esprit (c'est nous qui le disons) aurait pu montrer plus d'énergie lorsque le gouvernement soi-disant réparateur supprima l'École normale mixte en 1854. La haute position qu'il avait occupée au Grand Conseil comme landamman lui en faisait un devoir. Mais en homme prudent, il aura craint de paraître plaider sa propre cause.

M. Breuleux a eu soin de citer les noms des maîtres et des élèves les plus méritants de l'École normale. Mais nous devons renvoyer, pour ces détails, au livre de l'honorable directeur.

Partant du principe que l'École normale trouverait ses maîtres les plus capables parmi ses élèves, MM. Thurmann et Daguet avaient fait choix d'anciens élèves pour en faire des maîtres auxiliaires. — C'est ainsi que M. Thurmann avait jeté les yeux sur M. Pagnard, et M. Daguet sur MM. Paroz et Friche, devenus, après leur sortie de l'École, instituteurs primaires à Sonvilier et à Vicques. Tous, certes, ont répondu à la confiance dont ils avaient été l'objet. M. Pagnard s'est fait connaître comme naturaliste, M. Paroz par son *Histoire de la pédagogie*, et M. Friche a réussi à se maintenir de 1855 à 1882 à la tête de l'École normale.

Mais nous en avons dit assez pour montrer la valeur de la notice de M. Breuleux; elle comble une lacune regrettable et fournira une contribution importante aux futurs historiens de l'éducation populaire dans le canton de Berne et en Suisse en général.

Alexandre DAGUET.

¹ Nous comptons publier la traduction française de cette lettre.

Rectification.

L'inscription du monument Girard porte ces mots :
Les Fribourgeois, le peuple suisse et des citoyens de France, d'Italie et d'Allemagne.

SECTIONS CANTONALES

Correspondances et communications diverses.

VAUD

Intérêts de la Société pédagogique vaudoise.

Les délégués de district de notre Société ont eu une réunion samedi 12 courant, à la nouvelle école de Villamont, à Lausanne.

Il y a été décidé :

1^o Que le sujet : « *formation du personnel enseignant,* » faisant l'objet du chapitre V du rapport général du 23 septembre, serait porté intact devant les sections de district, conformément au vote de l'assemblée générale de cet automne.

2^o Que l'étude de la dite question devait, dans la mesure du possible et en toute occasion, être dégagée des agissements que les intérêts trop personnels et trop immédiats ne manquent pas de produire en de pareilles circonstances.

3^o Qu'une étude sérieuse d'abord dans la presse, puis dans les sections, devait précéder tout vote de principe sur la question.

4^o Que le Comité cantonal enverrait fin décembre une circulaire posant les divisions principales du sujet et convoquant les réunions des sections, dans la première quinzaine de janvier, pour discussion préliminaire et nomination des commissions.

Lausanne, le 24 novembre 1887.

Au nom du Comité cantonal,

Le Président,

E. TROLLIET.

Le Secrétaire,

E. PELET.

N.B. — La liste des membres de la Société va être imprimée sans retard. Dans le but de la compléter, nous prions les sociétaires qui ont payé leur carte à l'entrée du temple de St-Laurent, de bien vouloir s'annoncer au Comité dans le plus bref délai, faute de quoi leurs noms ne pourraient y figurer.

Une question à l'ordre du jour.

Lausanne, le 21 novembre 1887

La Société pédagogique vaudoise, on le sait, a tenu une assemblée importante le 23 septembre dernier; il s'agissait pour elle de discuter les conclusions du rapport général sur la revision scolaire. Plusieurs comptes-rendus de cette réunion ont d'ailleurs été publiés.

Mais parmi les sujets intéressants qui figuraient au rapport, il en est un que la Société, sur la double proposition de quelques-uns de ses membres, a décidé de renvoyer à une prochaine réunion pour étude plus complète. C'est celui intitulé « formation du personnel enseignant », qui faisait l'objet du chapitre V et des conclusions 58 à 63.

Dans l'intention de quelques personnes, il s'agissait d'ajourner cette question à la prochaine réunion ordinaire de la Société, c'est-à-dire après la révision de la loi scolaire.

Pour d'autres, et c'était la très grande majorité, une étude générale plus approfondie et plus détaillée devait sans retard précéder une votation de la Société sur cette question d'ordre primordial. Car on l'a dit : « Tel est le personnel enseignant d'un pays, telle en sera l'école, » et de proche en proche, on pourrait ajouter : Tant vaut le système de formation, tant vaut le corps qui en est tiré.

La Société donc, reconnaissant qu'il n'y avait pas de temps à perdre, a décidé de mettre à l'ordre du jour d'une séance extraordinaire qui aura lieu en mai 1888, la question indiquée plus haut.

Le moment était venu de reprendre ou plutôt de continuer le travail commencé. Dans le but de se renseigner, le comité de la Société avait convoqué ses membres correspondants de district en conférence cantonale dans une des salles de la nouvelle école de Villamont à Lausanne, le samedi 12 novembre à 2 heures de l'après-midi. Disons, entre parenthèse, qu'avant l'ouverture de la séance, les assistants visitaient et admiraient l'ameublement et l'exposition de plusieurs salles, ainsi que la distribution intérieure de l'édifice inauguré depuis trois semaines.

La séance a duré deux heures. Au cours d'une discussion nourrie, on a insisté sur le côté éducatif et social de la question, sur la nécessité d'arriver à un système d'éducation publique formant un tout bien coordonné, c'est-à-dire sans lacune et sans double emploi dans ses différents éléments. On a aussi fait ressortir la nullité de certains arguments dont se targuent les adversaires de réformes dignes de ce nom. La partie scientifique de la préparation n'a été abordée qu'avec la plus grande réserve : la Société et les représentants de ses sections en particulier, entendent ne pas être inquiétés dans l'étude des questions que l'assemblée générale s'est proposé de traiter ; d'autre part, ils tiennent à affirmer que l'association n'est pas au service de quelques hostilités personnelles comme certain personnage par trop intéressé s'est plu à le répandre.

La durée des études, la plus ou moins grande facilité d'y admettre les jeunes gens des petites localités, la partie économique enfin, tous ces points ont été signalés et entreront naturellement dans le sujet proposé à l'examen des sections pendant cet hiver.

La réunion s'est de plus demandé quels enseignements sont peut-être contenus dans la récente décision de la Constituante soleuroise, dans le vote identique du synode zurichois, dans les exemples que nous donnent quelques cantons de la Suisse allemande et française.

Qu'est-ce, a-t-on dit en résumé, que les besoins d'un peuple réclament d'un maître d'école ? Qu'il soit à l'avant-garde du mouvement au point de vue des connaissances pratiques immédiatement utilisables pour l'existence ; que sa science soit de celle qui se démontre, préférablement à celle qu'on entasse en de superbes alinéas ; que sa pédagogie soit vivante et née d'exercices pratiques appropriés, plutôt qu'extraite de bouquins poussiéreux ; que son maintien ne soit pas celui d'un homme qu'on tolère ; qu'en un

mot, son éducation lui permette de réagir salutairement sur ses alentours, au lieu de gémir impuissamment sous les coups et les atteintes de tous genres.

(A suivre.)

NEUCHÂTEL

Conférences scolaires.

Le corps enseignant neuchâtelois a été réuni dernièrement dans les districts en conférences officielles.

Le Comité central de la Société pédagogique neuchâteloise, choisi cette année parmi les instituteurs du Val-de-Ruz, a envoyé aux sections sa première circulaire; nous y relevons les deux questions suivantes qui ont été discutées dans les conférences dont nous parlons.

1^o Quel est le rôle du chant dans l'école et dans la société actuelle? Quelle place doit-il occuper à l'école primaire? Indiquer les meilleurs moyens de favoriser chez nous le développement du chant populaire. L'étude d'un choix de chœurs essentiellement patriotiques, imposée à toutes les écoles du canton, ne serait-elle pas désirable?

2^o Quelle est la mission de l'instituteur en matière éducative et la part d'autorité paternelle qui doit lui être déléguée? Quels moyens disciplinaires a-t-il à sa disposition pour remplir sa tâche?

Ces deux questions ont donné lieu à des discussions intéressantes et instructives. C'est une vraie jouissance que de voir avec quelle ampleur, quelle hauteur de vues, certains membres du corps enseignant traitent ces questions pédagogiques qui touchent à tant d'intérêts divers. Il règne parfois, dans ces modestes réunions, des courants d'enthousiasme pour le bien, le beau, le grand, qui provoquent de généreux sentiments et toujours l'amour de la profession et du devoir.

Supprimer ces conférences comme le proposent certains économistes à tous crins, serait une faute. L'école populaire y perdrait certainement, en même temps que les membres du personnel enseignant, vivant et travaillant isolément, n'auraient plus l'occasion de se retremper dans les discussions et l'étude des questions pédagogiques actuelles.

Cela dit, revenons à nos questions.

La première est de toute actualité. On ne sait plus chanter comme autrefois. Entendons-nous, on chante aujourd'hui des chants plus savants, plus artistiques, des chants..... de parades, pour tout dire en un mot; mais on ne chante plus ces bons vieux airs populaires qu'on entendait jadis le soir dans nos campagnes et que nos soldats entonnaient gaîment en marchant à la frontière ou en revenant de l'exercice. Non, on ne chante plus pendant les veillées d'hiver autour de la table de famille, on ne sait plus chanter dans nos fêtes populaires.

Si l'on entend encore retentir quelques refrains, ce sont, le plus souvent, les couplets d'une chansonnette grivoise ou d'une romance sentimentale, dont les paroles gagnent à n'être prononcées que du bout des lèvres et fort indistinctement.

On traite de « vieilleries » nos airs nationaux, ceux qui mettaient en joie nos pères et nos mères, ceux dont les refrains faisaient briller tous les yeux et naître chez nous la plus parfaite gaité.

Cette décadence du chant, tient à plusieurs causes.

L'école populaire peut-elle remédier à ce mal, peut-elle faire revivre ces

refrains aimés, ces airs du sol natal qui font couler les larmes des compatriotes que les hasards de la vie conduisent sur la terre étrangère?

Les instituteurs neuchâtelois ont répondu affirmativement et ont pris les résolutions suivantes :

- a) On publiera un recueil renfermant des chœurs dont l'étude sera obligatoire dans toutes les écoles du pays.
- b) Ces chœurs seront répétés dans les trois degrés de l'école primaire.
- c) Les paroles seront bien expliquées, apprises par cœur, et souvent répétées afin qu'elles se gravent profondément dans la mémoire.
- d) On apprendra moins de chants, mais on les apprendra mieux et pour la vie.
- e) Les écoliers seront habitués à chanter individuellement les notes de la gamme, des exercices de solfège, à déchiffrer des airs faciles.

Nous applaudissons de tout notre cœur à ces résolutions; puissent-elles produire l'effet désiré!

La seconde question, par contre, n'est ni nouvelle ni opportune. Cette question de la discipline est vieille comme l'école, nous allions presque dire, comme le monde.

Néanmoins, il est toujours bon, nous le reconnaissons, de revenir sur ce sujet important, de reprendre l'étude de ces principes qui sont à la base de la pédagogie.

Une école sans discipline est une école en décadence. Point de bons résultats, point de progrès sérieux sans discipline. On comprend dès lors que l'étude des moyens disciplinaires fasse souvent l'objet des préoccupations de ceux qui s'occupent d'enseignement.

Mais pourquoi poser cette question d'une manière si étrange? L'instituteur a-t-il besoin de *l'autorité paternelle* pour diriger ses élèves?

Et si les parents, qui, pour le dire en passant, sont souvent les ennemis de l'école, ne voulaient pas déléguer à l'instituteur, à l'institutrice, une partie de leur autorité, qu'advierait-il? — On voit d'ici que la question, ainsi posée, n'est pas facile à résoudre.

Nous croyons, nous, que le maître d'école a une autorité qui lui est propre, une autorité qui lui appartient par le fait de ses fonctions, que la loi lui confère en même temps que l'autorisation d'enseigner et de diriger une classe. — C'est la seule manière de répondre à cette question, et c'est ainsi qu'a répondu la grande majorité du corps enseignant neuchâtelois.

Reste l'étude des moyens disciplinaires, étude longue, compliquée et difficile. — Prêcher par l'exemple, par tout l'ascendant moral d'un caractère ferme, énergique, d'un cœur bon et généreux; être avare de punitions et un peu plus prodigue de récompenses morales, telle est la ligne de conduite que devrait suivre tout éducateur, l'idéal qu'il devrait chercher à atteindre.

Nous reviendrons sur ces questions lorsque les rapports des sections seront présentés et si les conclusions que nous annonçons aujourd'hui sont modifiées.

L. L.

*Rapport de la Commission d'éducation du Locle sur la gestion et la marche des écoles pendant l'année scolaire 1886-1887*¹.

Ce rapport constate un progrès croissant dans les écoles de cette ville.

¹ Société locloise d'imprimerie. 28 pages.

Il signale la conquête de 10 brevets de premier degré par les élèves de troisième année de l'école dans les derniers examens pour l'obtention du brevet primaire.

L'école secondaire comptait 52 garçons et 67 jeunes filles.

Des mutations assez nombreuses ont eu lieu surtout dans le personnel enseignant féminin.

A l'école secondaire encore, on a rétabli avec raison les leçons de calligraphie. On a pour les filles rattaché l'instruction civique à l'enseignement de l'histoire, avec lequel, selon l'auteur de ce compte-rendu, il devrait être partout combiné, sinon réuni. Pour les jeunes filles en particulier, ce qu'elles doivent savoir en fait de notions d'instruction civique peut être non seulement sans inconvénient, mais avec avantage confié au maître d'histoire.

Après un coup d'œil jeté sur chaque classe, le rapport mentionne l'accroissement de la bibliothèque qui s'est enrichie de 209 volumes.

La statistique de l'école donne le total de 107, dont 48 garçons et 59 filles, non compris les élèves des cours d'anglais et de latin. Cette dernière branche, purement facultative, n'a compté d'ailleurs que 14 élèves ; le cours d'anglais par parenthèse n'est pas plus fréquenté.

Passant aux écoles primaires, nous voyons avec plaisir que les instituteurs et institutrices (on ne dit pas les élèves) continuent à étudier les cours de grammaire de M. Ayer. Car si nous sommes de ceux qui pensent qu'à l'école primaire ce système avait un très grand besoin de simplification, nous sommes convaincus, comme le dit le rapport, « que le temps employé par » les maîtres et maîtresses à se mettre au courant de cette méthode, empruntée à l'Allemagne savante, n'a pas été perdu pour leur avancement » intellectuel et celui de leurs élèves. »

Le rapport signale comme ayant été profitable au corps enseignant un exposé de M. Hippolyte Etienne sur les méthodes employées à Lyon pour l'enseignement du calcul.

Le rapport loue les écoles enfantines comme rendant de bons services. Mais le vœu de voir les enfants entrer avant l'âge de 7 ans à l'école est-il en harmonie avec l'hygiène de l'enfance ? Nous posons la question à nos collègues ?

L'école Frœbel a réuni 30 élèves. L'asile des Billodes a été fréquenté par 72 élèves.

Le nombre total des élèves donne 1012 garçons et 1020 filles, y compris les écoles d'apprentis, qui comptent de 134 garçons et de 183 filles.

A. DAGUET.

PARTIE PRATIQUE

COMPOSITION

Degré inférieur.

Leçon de choses. — *La pelle à feu.*

CANEVAS. — ... pelle à feu ... ustensile de cuisine. ... voit ... manche. ... lame. ... manche ... long, étroit, aplati ou rond ... offre ... extrémité ... crochet ... suspendre lame ... mince ... forme rectangulaire

... arrondie près ... manche. ... bords quelquefois relevés. ... pelle ... fer. faite ... forgeron. sert ... puiser ... charbons cendres.
Sujet analogue : la poêle.

Degré intermédiaire.

La cuisine.

RÉSUMÉ. — Emplacement qu'elle occupe dans la maison (du côté nord, en général; au rez-de-chaussée si l'appartement comprend encore le premier étage). — Ce qui la différencie de la chambre (foyer et cheminée, fourneau-potager, cendrier, évier, pierre à eau¹, tablettes pour suspendre les ustensiles, plancher carrelé). — Meubles qui s'y trouvent (table, bancs, escabeaux, dressoir, etc.). — Ustensiles principaux (marmites, casseroles, poêles, salière, cafetières, seilles, seaux, etc.). — Dépendances de la cuisine et ce qu'on y voit (armoire de service, vaisselle, etc.).

Sujet analogue : la chambre.

Degré supérieur.

Un élève de ce degré, dont les parents sont allés habiter une autre localité, écrit à un de ses anciens condisciples pour lui raconter son entrée dans l'école de sa nouvelle résidence.

PLAN. — Arrivée. — Accueil du maître et des élèves. — Place désignée. — Examen de la salle d'école. — Sa description. — Sentiments éprouvés dans cette première journée : timidité d'abord, un peu de crainte, puis confiance, sympathie pour certains élèves. — Commencement des leçons; sujets exposés. — Intérêt qu'elles inspirent. — Résolutions prises pour en profiter.

Réponse de l'ami.

P.-S. Voir *Educateur* du 1^{er} mars.

X.

DICTÉES

Degré inférieur.

Le blé.

I. Le blé croît dans les champs. L'*agriculteur* le sème en automne; il laboure bien la terre avec sa charrue, puis il répand le grain et le recouvre avec la *herse* aux longues dents pointues. Quelques jours plus tard, on voit partout dans le champ des *milliers* de petites pointes vertes; les grains de blé ont germé. Mais l'hiver va venir, que deviendront ces tendres plantes? Le bon Dieu prendra soin d'elles; il les couvrira d'un blanc manteau de neige qui les préservera du froid.

II. Puis quand l'hiver sera passé, quand le soleil aura fondu la neige et la glace, les petites plantes se réveilleront de leur long sommeil; elles grandiront rapidement; bientôt vous verrez sortir un épi de chacune des

¹ Par cette expression, on désigne, dans le canton de Vaud, un petit bassin muni d'un robinet qu'on trouve dans la plupart des cuisines; ce bassin, placé sur l'un des côtés de l'évier, sert à recevoir la provision d'eau potable.

tiges. Chaque épi renfermera de tout petits grains tendres et verts qui grossiront bien vite et qui deviendront jaunes et durs. Alors les champs de blé jauniront et l'agriculteur heureux récoltera le fruit de son travail.

Le carabé doré.

Le carabé doré est un insecte d'assez grande taille, d'un beau vert *métallique*, qu'on rencontre l'été dans les champs et les jardins, où il fait une guerre *acharnée* aux chenilles, hannetons et autres *destructeurs* de *végétaux*. Sa couleur qui lui permet de passer *inaperçu* dans les gazons et dans les prés, la forte odeur qu'il répand lorsqu'on le prend, le protègent contre la *voracité* des oiseaux et des reptiles.

Degré intermédiaire.

Le bain des oiseaux (fin).

II. Quand ils se sont bien mouillés, ils regagnent leur perchoir, où ils se secouent, se nettoient, passant rapidement une à une les grandes plumes de l'aile et de la queue dans leur bec pour les lisser. On croit qu'ils ont fini : nullement ; ils se précipitent de nouveau sur la rive et recommencent leurs ablutions ; ils les répètent deux, trois, quatre fois, comme s'ils ne pouvaient épuiser le bonheur de se baigner.

Enfin, tout ruisselants, ils montent, sautent de rameau en rameau, car leurs ailes alourdies ne leur permettent plus de voler, jusque sur une haute branche en plein soleil, et ils s'y tiennent accroupis, immobiles, pour se sécher. Ils s'ébouriffent, ils soulèvent leurs plumes, afin que l'air et la chaleur y pénètrent, donnant ça et là un coup de bec pour remettre tout en ordre et achever leur toilette. Bientôt on les voit, l'un après l'autre, se dresser sur leurs pattes, étaler leur queue, étirer leurs ailes, s'allonger, lever la tête, gonfler leur gorge, et ils se mettent tous à chanter.

(Magasin pittoresque.)

Degré supérieur.

Le Sahara.

Tout le nord de l'Afrique, excepté les côtes, n'est guère qu'un désert de sables, qui s'étend sur une longueur de plus de sept cents lieues et une largeur de deux cent cinquante. Les Arabes appellent le désert « la mer sans eau » ; et, en effet, il ressemble à la mer en ce qu'il a comme elle ses vagues mobiles et ses orages furieux. Comme elle aussi, il a ses îles appelées oasis ; ce sont des endroits bien arrosés, bien cultivés, où des ruisseaux entretiennent une végétation vigoureuse, toujours renaissante et que les voyageurs altérés saluent avec autant de plaisir que les naufragés qui se sont vu battre par la tempête saluent l'île qui les sauvera de la mort au milieu des flots. Le chameau est le vaisseau du désert : car ce n'est qu'avec cet animal que l'homme peut se hasarder à traverser ces solitudes. De même que la mer a ses pirates, le désert a ses brigands, épiant sans cesse et cherchant à l'envi l'occasion de piller les infortunés voyageurs qui se risquent à le traverser. C'est pour prévenir ces attaques que ceux-ci se réunissent en grandes troupes nommées caravanes, composées souvent de deux ou trois mille chameaux. Ces caravanes ne s'engagent jamais à l'étourdie dans ces dangereux parages. Elles ont leurs chefs et leurs lois consacrées par un long usage.

ARITHMÉTIQUE

Degré inférieur. — I^{re} division.

1. Combien de bras (jambes) ont 2 (3, 4, 5) enfants ?
2. Notre classe a 3 élèves par banc; combien y a-t-il d'élèves dans 2 (3, 4, 5) ?
3. On partage 2 (4, 6, 8, 10) pommes entre 2 élèves; combien chacun en aura-t-il ?
4. 3 fillettes se partagent 3 (6, 9) aiguilles. Combien chacune en aura-t-elle ?
5. On partage 3 (5, 7, 9) plumes entre 2 garçons. Combien chacun aura-t-il de plumes ? — Quel sera le reste ?
6. On partage 4 (5, 8, 10) crayons entre 3 écoliers, combien chacun en aura-t-il ? — Quel sera le reste ?

II^e division. — Calcul mental.

L'instituteur montre le mètre à ses élèves, et après leur en avoir fait connaître la division en 10 parties et leur avoir appris le nom donné à ces parties, il pose les questions suivantes ou autres analogues à titre d'exercices de récapitulation :

1. Combien de cm. en 1 m. ? 2 m. ? etc.
2. Combien font 1 m. moins 2 (3, 4, etc.) dm. ?
3. Combien de dm. font 1 m. et 2 (3, 4, 5, etc.) dm. ?
4. En 1 m. combien de fois 2 (3, 4, 5) dm. ?
5. En 11 (12, 13, etc.) dm., combien de m. et combien de dm. ?

Calcul écrit. (Pour les élèves avancés.)

1. Combien de jours compte chacun des *trimestres* de l'année ? et combien de jours chacun des *semestres* ? (Donner aux enfants le nombre de jours de chaque mois.)
 2. Combien 52 semaines ont-elles de jours *ouvrables* ?
 3. Si un ouvrier gagne 5 fr. par jour ouvrable, combien gagnera-t-il en 48 semaines ?
 4. S'il dépense 3 fr. par jour ouvrable et 4 fr. par dimanche, combien dépensera-t-il en 147 semaines ?
 5. Si cet ouvrier économise 7 fr. par semaine, combien lui faudra-t-il de semaines pour économiser 329 fr. ?
- L. G.

Degré intermédiaire.

Calcul oral.

1. Combien vaut à Genève le stère de hêtre, si 4 stères se payent 76 fr. ?
2. Combien doit-on me livrer de mètres de drap pour 108 fr., à raison de 9 fr. le mètre ?
3. Combien le papetier doit-il me donner de cahiers pour 90 c. que j'ai dans la main, le cahier coûtant 15 c. ?
4. 2 m. d'étoffe coûtent 7 fr., combien coûtent 6 m., 8 m., 12 m. ?
5. 12 m. d'étoffe coûtent 36 fr., combien coûtent 6 m., 4 m., 3 m., 2 m. ?
6. Combien valent 12 stères de hêtre à 55 fr. les 4 stères ?
7. J'échange 6 billets de 50 fr. contre des pièces de 20 fr., combien dois-je recevoir de pièces ?

Calcul écrit.

1. Un train part de Genève à midi ; de Genève à Nyon, distance 23 km., le trajet se fait en 28 minutes ; de Nyon à Rolle, distance 12 km., trajet en 16 minutes ; de Rolle à Morges, distance 14 km., trajet en 22 minutes ; de Morges à Lausanne, distance 12 km., trajet en 19 min. On demande l'heure de l'arrivée du train à Lausanne et la distance de Genève à Lausanne. R. 1 h. et 25 min. ; 61 km.

2. Un employé paye 75 fr. par mois pour sa pension et 14 fr. pour sa chambre ; combien par an ? R. 1068 fr.

3. Dites-moi ce que coûte à un boulanger une provision de 64 stères de sapin à raison de 37 fr. les 4 stères rendus à domicile. R. 592 fr.

4. Nous avons eu l'année dernière 10 semaines de vacances et 1386 heures de leçons ; quel a été, pour chaque semaine d'école, le nombre d'heures de leçons ? R. 33 heures.

1. 5 personnes prennent la diligence à Brigue pour se rendre à Domod'Ossola (route du Simplon) ; la distance entre ces deux localités est de 66 km. Quelle est, pour cette course, la recette du bureau de poste de Brigue, le prix d'une place étant de 0,25 fr. par km. ? R. fr. 82,50.

2. En échange de 627 kg. de fromage, A fournit à B 1375 l. de vin à fr. 0,57 le litre. Dire à combien est compté le kilo de fromage. R. fr. 1,25.

3. Un aubergiste mélange 1820 l. de vin qu'il a payé fr. 0,65 le litre avec 2730 l. de vin de seconde qualité lui coûtant fr. 0,56 le litre. Que vaut le litre de ce mélange ? que vaut l'hectolitre, c'est-à-dire 100 litres ? R. fr. 0,596 ; fr. 59,60. Y.

Degré supérieur.

Intérêt. — Parties aliquotes.

Oral. 1. — Quel est l'intérêt annuel de : a) 300 fr. au 4⁰/₀ ; b) 350 fr. au 4⁰/₀ ; c) 600 fr. au 4¹/₂⁰/₀ ; d) 360 fr. au 4¹/₄⁰/₀ ; e) 800 fr. au 4³/₄⁰/₀ ; f) 55 fr. 60 au 10⁰/₀ ?

2. — Quel est l'intérêt de : a) 1800 fr. au 4¹/₂⁰/₀ pour 2 ans ; b) 800 fr. au 6⁰/₀ pour 3 ans ; c) 550 fr. au 4⁰/₀ pour 6 mois ; d) 600 fr. au 5⁰/₀ pour 3 mois ; e) 420 fr. au 5⁰/₀ pour 4 mois ; f) 400 fr. au 4⁰/₀ pour 36 jours ; g) 1 fr. au 3⁰/₀ pour 3 ans ?

Écrit. 1. — (Réduction à l'unité.) Quel est l'intérêt annuel de : a) 1200 fr. au 4⁰/₀ ; b) 3650 fr. au 5⁰/₀ ; c) 860 fr. au 4¹/₄⁰/₀ ; d) 720 fr. au 4³/₄⁰/₀ ? Rép. : a) 48 fr. ; b) 182,50 fr. ; c) 36,55 fr. ; d) 34 fr. 20.

2. — Quel est l'intérêt de : a) fr. 325,40 au 5⁰/₀ pour 6 mois ; b) 924 fr. au 4¹/₂⁰/₀ pour 1 an 9 mois ; c) 3800 fr. au 6⁰/₀ pour 2 ans 8 mois 20 j. ; d) 4000 fr. au 4¹/₂⁰/₀ du 8 juin au 24 mars suivant ?

Rép. : a) fr. 8,13¹/₂ ; b) fr. 72,76¹/₂ ; c) fr. 620,66²/₅ ; d) fr. 142,52.

3. — (Par les parties aliquotes.) Les questions du n^o 2.

4. — Que valent 1800 fr. avec leurs intérêts simples au 4⁰/₀ pendant 2 ans 7 mois 10 jours ?

Rép. : 1988 fr.

5. — Je dois à mon voisin 220 fr. avec leurs intérêts au 4¹/₂⁰/₀ pendant 1 an 4 mois 24 jours. Combien dois-je lui livrer de litres de vin à 45 centimes pour m'acquitter de ma dette ?

Rép. : litres 519,7.

P.-D.

GÉOMÉTRIE

1. Un champ de 80 m. de long sur 50 m. de large a coûté 6000 fr. Quel est le prix de l'ha., de l'are et du ca.?

Rép. 15000 fr.; 150 fr.; fr. 1,50.

2. On veut carreler une cuisine de 4 m. de long sur m. 3,5 de large, avec des briques de m. 0,175 de long sur m. 0,16 de large. Combien en faut-il et que valent-elles à 65 fr. le $\frac{0}{100}$?

Rép. 500 briques; fr. 32,50

3. Un bâtiment rectangulaire ayant 30 m. de long sur 16 m. de large est entouré d'un pavage de 2 m. de largeur. Que coûte ce pavage, si le m^2 revient à fr. 5,20?

Rép. 1040 fr.

4. On a payé fr. 220,80 pour parqueter le plancher d'une galerie de m. 11,5 de long sur m. 3,2 de large. A quel prix revient le m^2 et quelle est la surface de chaque pièce du parquet, sachant qu'il en a fallu 230.

Rép. 6 fr; m^2 0,16.

5. Une vigne de forme rectangulaire a un périmètre de 180 m. Quelle en est la valeur, sachant que la longueur surpasse la largeur de 10 m.?

Rép. 6000 fr.

1. Que paiera-t-on pour un mur de m. 36,5 de long sur m. 2,7 de haut et m. 0,6 d'épaisseur à fr. 15 le m^3 ?

Rép. fr. 886,95.

2. Que coûtera le creusage d'un fossé de m. 86,4 de long sur m. 1,5 de large et m. 1,7 de profondeur à fr. 3,15 le m^3 . Combien faudrait-il faire de voyages avec une caisse de m^3 1,2, pour enlever la terre extraite?

Rép. 694 fr.; 184 voyages.

3. Un bassiu a 15 m. de long, 12 m. de large et 3 m. de profondeur. Quelle en est la capacité, en litres, en hectolitres?

Rép. 540000 litres; 5400 hl.

4. Une cuve remplie de bière a 5 m. de long, m. 4,5 de large et m. 1,2 de profondeur. Combien contient-elle d'hectolitres et que vaut cette bière à fr. 0,30 le litre?

Rép. 270 hl; fr. 81,00.

5. Un parallélépipède a $360 dm^3$ de volume; la base ayant 9 dm. de long sur 8 dm de large, quelle en est la hauteur?

Rép. m. 0,5.

COMPTABILITÉ

L'auteur de la question de compte qui termine le n° 1 de l'*Educateur* de cette année annonce en note qu'il fera prochainement connaître ses idées particulières sur l'enseignement de la comptabilité dans les écoles primaires. Ne voyant rien venir, je me hasarde à exposer les miennes sur le même sujet.

Dans la pratique, il est bien rare de voir, à propos de comptes, surgir des calculs d'une solution compliquée. Le teneur de livres, que ce soit un domestique qui inscrit ses gains et ses dépenses, ou le comptable d'une maison de commerce, n'a jamais à discuter si telle somme doit figurer au *Doit* ou à l'*Avoir*; rarement il a des combinaisons de chiffres qui mettent son esprit à la torture et laissent son jugement en suspens. Le calcul préliminaire qui doit donner la somme à passer ne présente jamais de difficultés. Ces observations me sont suggérées par des souvenirs personnels

remontant à quelque trente ans, alors que l'on croyait enseigner la comptabilité en donnant à résoudre des questions où la sagacité n'était pas moins nécessaire que l'art de grouper et d'aligner les chiffres.

Depuis quelque temps, des idées plus justes se sont fait jour, témoin les questions de compte qu'on rencontre dans les journaux pédagogiques ou dans les recueils publiés récemment. Il y a donc progrès sous ce rapport : les problèmes sont faciles à saisir et les opérations préalables bientôt faites. Ne pourrait-on pas cependant poursuivre ces améliorations et présenter des questions de compte qui embrassent les divers chapitres d'une comptabilité complète telle que le prescrit le Plan d'études pour le degré supérieur? Il prévoit l'établissement du *Brouillard*, du *Journal*, du *Grand-Livre*, du *Copie de lettres*, et même, pour les élèves les plus avancés, les *comptes-courants*.

Je crois qu'une comptabilité complète n'est pas au-dessus des forces des élèves du degré supérieur d'un développement moyen; je crois de plus que, comprise ainsi, elle donne une idée plus exacte de l'utilité de chacun de ses chapitres que l'établissement de comptes suivant la méthode traditionnelle. Les traités de comptabilité où l'*Inventaire*, le *Journal* et le *Grand-Livre* figurent en corrélation, visent essentiellement la comptabilité commerciale; ils laissent croire qu'un industriel ou un campagnard n'a pas besoin de tout cet appareil d'écritures et de livres. Or la comptabilité commerciale ne s'adresse et ne peut s'adresser qu'à un nombre restreint d'écoliers : ceux des villes peuvent en tirer quelque profit, mais ceux des campagnes, qui forment la majorité, ont besoin d'un enseignement un peu différent. C'est à adapter aux besoins des écoles rurales la comptabilité telle que le prescrit le programme que je me suis appliqué. Voici un exemple qui fera comprendre ma pensée.

Je suppose un industriel de village qui, à côté de son établi, a quelques fonds à cultiver, un peu de bétail, des créances et quelques dettes. C'est là un cas qui se présente à chaque instant. Comment établira-t-il sa comptabilité? Il commencera par dresser l'inventaire de ses biens et de ses dettes. Ici nous donnerons en passant quelques notions sur le cadastre et les taxes, sur les hypothèques, sur les titres chirographaires et hypothécaires, sur les dettes actives et passives. Les articles y sont groupés par ordre de matières : *Actif* : immeubles, meubles, créances, etc. *Passif* : dettes hypothécaires et dettes chirographaires, etc. L'inventaire se termine par le *Bilan* qui contient le résumé de l'inventaire groupé sous deux chefs : *Actif*, *Passif*. A cette occasion, on peut expliquer des mots qui retentissent fréquemment aux oreilles des enfants : être au-dessous de ses affaires, remettre son bilan, discussion, intervention, faillite, répartition, concordat, etc.

(A suivre.)

Note.

Charles Rochat, fermier de M. Henri Bellet, a remis à son propriétaire pendant le courant de l'année 1886 :

le 15 mars, m³ 14,25 de fumier à fr. 13,50 ;

du 20 au 23 mars, 3 journées de domestique pour fossoyer la vigne, à fr. 3,50 ;

le 18 avril, une course à Morges, 5 fr. ;

le 15 juin, 5 gerbes de paille pour attacher la vigne, à fr. 4,50 l'une ;

le 18 juillet, un fromage de kg. 17,4 à fr. 0,85 ;

le 14 octobre,	3 charrois de vendange à fr. 3,50 l'un ;
le 15 »	3 id. fr. 3 l'un ;
le 11 novembre,	remis à compte du fermage 500 fr. ;
le 15 »	charroi d'un moule de bois, fr. 7,50 ;
le 18 »	3 l. huile de noix à fr. 3,50 le litre ; 512 kg. pommes de terre à fr. 0,03 1/2 le kg. ;
le 31 décembre,	fourni dès le 1 ^{er} janvier à ce jour 2 1/2 l. de lait par jour, à fr. 0,18 le litre.

Combien le fermier redoit-il, le prix de son fermage étant de 1000 fr. ?
— Rép. : fr. 38,16.

Facture.

M. Charles Lanier, 11, rue du Rhône, à Genève, vend à Charles Rouge, à Morges les marchandises suivantes : Marque C. L.

N ^o 4690.	m. 42,50	toile bleue	à fr. 1,05 le m. ;
4344.	m. 35,75	tissu blanc	à fr. 1,20 »
4689.	m. 28 7/8	toile blanche	à fr. 0,95 »
4462.	m. 44 1/8	cotonne forte	à fr. 1,15 »
4673.	m. 17,65	cotonne mode	à fr. 1,15 »
1075.	m. 38 5/8	milaine	à fr. 2,10 »
2563.	m. 15,85	toile écrue	à fr. 1,20 »
707.	m. 35,75	cotonne de ménage	à fr. 1,35 le m. ;
	5	douzaines de foulards	à 5 fr. la douzaine.
	2 1/2	» de mouchoirs ordinaires	à fr. 4,80 la douz.
	5	» de mouchoirs blancs	à fr. 3,30 »
	8 1/2	» id.	à fr. 3,75 »

Escompte 2 3/4 0/0.

Etablir la facture qui devra accompagner l'envoi de ces marchandises.
— Total, fr. 415,65.

Jura bernois.

Nominations définitives.

Instituteurs : Hêche Auguste, à Cerneux-Godat ; Juillerat Louis-Julien, à Tramelan-dessus ; Schluép J.-Ferd., à Porrentruy (école d'application) ; Lachat J.-Sylvestre, à Lugnez ; Vultier Emile, à Beurnevésin ; Plumez J.-B.-Sylvain, à Chevenez ; Jobin François-Joseph, Pleujouse ; Chevrolet Jean-Baptiste, à Dampfréux ; Saunier Henri-Joseph, à Courchavon ; Germiquet Gustave, à Eschert ; Guenin, Charles-Joseph, à Courcelon ; Jabas Emile-Fernand, à Court ; Cachot Joseph, à Emibois ; Juillerat Jules-Alfred, à Sornetan ; Comment Jaques, à Mettemberg ; Monnin Henri-Joseph, à Bourrignon ; Béguelin Jules-César, à Tramelan-dessous ; Bowvier Léon, à Movevier ; Rottet Arthur à Corban.

Institutrices : M^{mes} Paroz née Bovin, à Fuet ; Rebetez née Marchand, à Genevez ; Boillat née Delémont, à Lachaux ; Steiner Albertine, à Soyhières ; Jeanguenin Pauline à Malleray ; Chappuis Françoise, à Develier ; Perrin Marianne, à Reussilles ; Juillerat Marie, à Chevenez ; Jobin Marie-Victorine, à Roche-d'Or ; Broquet Mathilde, à Courroux ; Hermann Jeanne, à Court ; Chapatte Blanche, à Saignelégier ; Nicolet Elvina, à Sonceboz-Sombeval ; Chausse Estelle, aux Convers ; Evalet Bertha-Ida, à la Heutte ; Sinn Héloïse et Laure, à Villeret (3^{me} et 4^{me} mixte) ; Leutenegger Flora, à Villeret (5^{me} classe) ; Chatelain Alice à Cortebert ; Friche Georgina, à Courchampoux.

(A suivre.)